

BRIEFING JUGES CATEGORIE 2020

RAPPEL : les éléments non répertoriés dans le code cat 2 de 2017 devront être présentés à la présidence du jury avant le briefing des juges.

1. GENERALITES

En cas de désaccord important entre la note du jury D et la moyenne des notes du jury E, la décision doit être prise au bénéfice de la gymnaste.

Jurys de 5 juges : note E = moyenne des 2 notes centrales.
Les notes E retenues sont celles des 3 jurys E et la moyenne des jurys D.

LES VALEURS DE DIFFICULTES

Le jury D **reconnait toujours la VD** des éléments figurant dans le code **sauf** si les exigences techniques ne sont pas respectées.

Dans ce cas, 3 principes à suivre :

- **L'élément reçoit une VD inférieure** CAR il ne figure pas dans le tableau des difficultés tel qu'il est réalisé : **il est dévalué**. S'il est ultérieurement bien exécuté. Il ne recevra aucune VD.
- **L'élément est reconnu comme un autre élément** FIGURANT dans le tableau des difficultés. S'il est à nouveau exécuté avec une technique correcte, ils reçoivent TOUS LES 2 UNE VD.
- **La VD n'est pas accordée** (en barres, élément avec envol sans reprise de barres – en poutre, élément sans revenir sur les pieds – en sol, élément sans retour sur les pieds d'abord). S'il est exécuté plus tard correctement, il recevra la VD.

DANS TOUS LES CAS, ON PENALISE L'ELEMENT MEME SI ON NE LE RECONNAÎT PAS (**fautes générales**).

La VD d'un même élément n'est comptabilisée qu'une seule fois. En cas de répétition, elle ne sera pas prise en compte.

Le décompte des éléments se fait dans l'ordre chronologique.

Les VD sont des éléments issus des tableaux des éléments du

- ✗ Code de Pointage FIG (A, B et C FIG)
- ✗ Code Catégorie 2 (A FSCF).

Aux barres, en poutre et sol, les 7 éléments (au maximum) dont la VD est la plus élevée sont comptabilisés (sortie comprise).

✗ A = 0.10 P B = 0.20 P C = 0.30 P

1 seule difficulté C → **- 2 pts si + de 1C**

EXIGENCES DE COMPOSITION

Elles sont au nombre de 4 à chaque agrès. Les éléments remplissant l'EC doivent obligatoirement faire partie du Code FIG ou Catégorie 2.

Un élément peut remplir plus d'une EC mais il ne peut être répété pour remplir une autre EC.

LA SORTIE : POUTRE et BARRES

Elle fait partie des 7 VD prises en compte.

→ La chute (ou réception sur le tapis en fin de mouvement) se produit sans que la gymnaste tente une sortie :

- le jury D comptabilise **6 VD**
- le jury E applique une **pénalité de 0,50 pt** pour « pas de tentative de sortie » et compte les déductions pour fautes de réception ou 1 point de chute (si chute)

→ Si la chute se produit quand la sortie est commencée mais sans arriver sur les pieds d'abord :

- le jury D ne compte que **6 VD**
- le jury E enlève 1 point de chute

TOUTE SORTIE PEUT ETRE RECOMMENCEE.

- **Ne pas utiliser le tapis de réception supplémentaire : PENALITE de 0.50**
- **Déplacer le tapis supplémentaire pendant l'exercice : PENALITE de 0.50**
- **Placer le tremplin sur une surface non autorisée → pénalité de 0.50**

POUR LA NOTE E

Les déductions sont toujours retranchées de la note de 10,00 pts.

La gymnaste conservera TOUJOURS sa note D même si la note E est négative.

Avec notification du jury D, le jury E additionnera la déduction pour « exercice trop court » aux autres déductions (exécution/artistique) :

- 5 éléments ou plus reconnus : pas de déduction
- 4 éléments reconnus : - 4,00 pts
- 3 éléments reconnus : - 5,00 pts
- 1-2 éléments reconnus : - 8,00 pts
- Pas d'éléments : - 10,00 pts

ENTRAINEURS

Pendant le mouvement, l'entraîneur ne doit pas parler à la gymnaste, lui faire de signes, crier ou l'encourager (conseils techniques)

La 1^{ère} fois, l'entraîneur sera averti par les juges de l'agrès qui le signaleront aussi au Président du Jury.

La seconde fois (que ce soit avec la même gymnaste ou pas et que ce soit au même agrès ou non) **une pénalité de 0.50 pt** sera appliquée sur la **NOTE FINALE**. Le jury D devra en informer le Président du Jury avant de la déduire.

Aide de l'entraîneur (se cumule avec présence de l'entraîneur) → pénalité de **1 pt** sur **NOTE FINALE** + pas de VD / pas d'EC

Présence non autorisée : pénalité de **0.50** sur **NOTE FINALE**

2. TABLE DE SAUT

- Pour les benjamines : trampo tremplin autorisé
- Pour les benjamines et les minimes : double tremplin autorisé.

- La gymnaste est responsable de l'affichage du numéro du saut qu'elle a l'intention d'exécuter.

Il n'y a pas de pénalité si la gymnaste exécute un saut différent du saut annoncé.

- Attention : Ne pas afficher le n° du saut : SP

- **Est considéré comme une « course à vide » lorsqu'il y a une accélération de la course.**

Il n'y a pas de « course à vide » quand il y a 1 ou 2 pas.

3 courses d'élan sont autorisées pour 2 sauts exécutés.

Jury D :

- réception ou pas en dehors du couloir avec 1 pied/main (partie de pied/main) - **0,10 pt**
- réception ou pas en dehors du couloir avec les 2 pieds/mains (partie de pieds/mains) ou partie du corps - **0,30 pt**

Toutes les réceptions doivent être terminées au degré près sinon on accorde une valeur de saut inférieure

*Pour le **saut** $\frac{1}{2}$ - $\frac{1}{2}$: si à la réception, la rotation est **inférieure à $\frac{1}{4}$ de tour, le saut est NUL.**
Ce sont les pieds qui font foi.

*Annonce Tsukahara, rondade 1.20 réalisée :

- **1.20 retenu (1/2 tour + répulsion)** si pas de rotation des épaules dans le deuxième envol

SAUT non dans le code CAT 2 : NOTE D maximale 3 points

3. BARRES ASYMETRIQUES

Pour les benjamines, un double tremplin est autorisé.

Un 2^{ème} essai est autorisé pour l'entrée SANS PENALITE si la gymnaste n'a pas touché le tremplin, les barres ou n'est pas passée sous les barres.

Un 3^{ème} essai n'est pas autorisé.

EC1 - Entrée A

EC2 - 1 changement de barres

→ pose de pied de BI à BS : changement

EC3 - 1 bascule en cours de mouvement

EC4 - 1 élément avec rotation longitudinale 180° (entrée et sortie comprises)

PRECISIONS

FROLER n'existe plus → HEURTER la barre : 0.5 pt, le sol : 1 pt (erratas novembre 2017)

Pas de faute d'angle pour **prise d'élan** devant chaque élément.

PAS de pénalité pour élan en AV ou en AR au-dessous de l'horizontal

PAS de pénalité pour « élan à vide »

Élément non caractéristique : pénalité de 0.50 (au siège BI, $\frac{1}{2}$ tour pour arriver appui facial, passage cavalier, bascule dorsale + pose de pieds sur Barre, renversement arrière, etc ...)

Élan circulaire en AV ou en AR : pénalité pour jambes fléchies (0.1/0.3/0.5)

Il n'y a pas de cumul de pénalité de fautes de jambes fléchies avec une autre pénalité quand cette dernière est plus élevée et est une faute nette.

Exemples :

- Élan intermédiaire + jambes fléchies = 0,50 pt maximum

- Heurter la barre + chute = 1,00 pt maximum

- Heurter le tapis + jambes fléchies = 1,00 pt maximum

Par contre, les fautes générales supérieures aux jambes fléchies peuvent se cumuler (ex : bras fléchis).

Contre-mouvement : il faut bien voir les 3 temps (*projection-fermeture-appui*) :

→ Pointes des pieds vers la barre supérieure en avant de la barre 0.10 pt/0.30 pt

→ Position carpée avant reprise de BS 0.10 pt/0.30 pt

→ Épaules au-dessus de la barre supérieure (pénalité de 0.10 pt si épaules à hauteur de la barre, 0.30 pt si épaules sous la barre)

Il n'y a pas de **chute sur l'agrès** en barres. Une chute est comptabilisée quand la gymnaste touche les pieds au sol.

Les élans intermédiaires ne sont pénalisés qu'une seule fois par élément : 0,50 pt jury E, sans cumul des fautes de jambes.

Après une chute en barres, le juge recommence à noter au 1^{er} élément codifié que la gymnaste réalise. Si la gymnaste rechute avant d'avoir fait un élément codifié, le juge ne comptabilise pas cette 2^{ème} chute. Si la gymnaste monte en appui sur BI et fait une pose de pieds, le juge ne compte rien.

RAPPELS :

- Bascule BS en entrée et bascule BS en cours de mouvement : même élément.
- Pour les éléments avec envol, il faut une saisie de la barre des deux mains (suspension ou appui momentané) pour attribuer la VD.
- Le retrait avec pose de pieds est une difficulté AFSCF.

4. POUTRE

Pour les benjamines, un double tremplin est autorisé pour les entrées.

Un 2^{ème} essai est autorisé pour l'entrée SANS PENALITE si la gymnaste n'a pas touché le tremplin, les barres ou n'est pas passée sous les barres.

Un 3^{ème} essai n'est pas autorisé.

Pas de chronométrage

2 acrobatiques + 3 gymniques + 2 au choix

La sortie fait partie du nombre d'éléments acro.

L'élément acrobatique de la sortie sera pris obligatoirement

Si pas de sortie le nombre d'élément acrobatique ne peut pas être supérieur à 3

Il ne doit pas y avoir de confusion entre le calcul des VD et le nombre d'éléments (gym/acro) dans l'exercice.

- 5 acro (dont la sortie) : on compte 4 éléments pour la note D mais le jugement pour la note E se fait sur 10 pts (5 éléments reconnus)

Les éléments acrobatiques et gymniques doivent revenir sur la poutre avec le pied ou le buste pour attribuer la VD.

Les ATR et les éléments de maintien pour lesquels il est précisé une position tenue de 2 secondes ne recevront une VD que si cette position est respectée. Sinon il recevra une VD inférieure sauf s'il existe comme un autre élément dans le code.

« **Appui libre corps carpé tenu 2 sec** » : élément acrobatique mais ne peut valider l'EC4 (sens différent).

Idem : pas de sens pour ATR

EC1 – Série gymnique de 2 sauts différents codifiés ou 1 saut à l'écart antéropostérieur

EC2 – 1 pirouette 360° ou plus

EC3 – 1 élément acrobatique autre que « entrée et sortie » (sur poutre)

EC4 – 1 ATR tenu 2 s ou un 2^{ème} élément acrobatique de sens différent du 1^{er} (entrée et sortie exclues)

PRECISIONS

- Essai sans exécuter un élément (course à vide) : 0.30 pt.
- Le Twist est une rotation avant.
- La cloche : au bénéfice de la gym pour la rotation Avant ou Arrière.
- Pause (2 sec) de concentration : pénalité 0.1 à chaque fois
- **Saut sissonne** : Exigences écart en diagonale et réception sur 1 pied.

ENTREES

Pas d'entrée ou entrée non dans le code : 0.1 pénalité

Sont exécutés en position latérale ou transversale (poutre)

- Les sauts exécutés en position latérale recevront un degré de valeur supérieur par rapport à la position transversale soit 0.1 de plus
- Les sauts départ en position latérale et terminés en position transversale (ou inversement) sont considérés comme des éléments exécutés en position transversale

5. SOL

L'exercice peut se réaliser sur la surface du praticable ou en ligne. Musique et chorégraphie du 5^{ème} degré possible sans pénalité.

Le jugement commence avec le 1^{er} mouvement de la gymnaste.

Pas de pénalités pour les sorties de praticable.

Il n'y a pas de NOTION de LIGNE ACROBATIQUE donc PAS de PENALITE pour SORTIE.

3 acrobatiques + 3 gymniques + 1 au choix

EC1 – Série de 2 éléments acrobatiques minimum avec envol ont un salto

EC2 – 1 élément acrobatique des groupes 4/5 (salto)

EC3 – Eléments acrobatiques dans les 3 sens

EC4 – 1 passage gymnique d'au moins 2 sauts différents (saut appel 1 pied) liés directement ou indirectement (avec pas courus, petits sauts appels 1 pied, pas chassés, tours chaînés, etc..) dont 1 écart de 180° en position transversale

PRECISIONS

Le saut groupé 1 tour ½ et la pirouette 1 tour ½ n'existent plus au sol. Si ces éléments sont exécutés, ils recevront la VD d'un tour et seront pénalisés pour manque de précision (0.1)

- SAUT COSAQUE 1PIED OU 2 PIEDS : éléments identiques. 1.114
- SAUT COSAQUE CHANGEMENT DE JAMBE : élément différent .1.105
- SAUT VERTICAL et SAUT GROUPE n'existent pas.

DIRECTIVES TECHNIQUES : ELEMENTS GYMNiques « SAUTS » POUTRE ET SOL »

*Le **maximum de déductions** cumulées pour déviation par rapport aux exigences pour la position du corps ne peut pas dépasser **0,50 pt** (*manque d'écart, jambes fléchies, pointes de pied pas tendues, déductions spécifiques à la forme du corps*). A cela peuvent s'ajouter les fautes pour manque d'amplitude et les fautes de réception (déséquilibre par exemple).

*Sauts avec tours :

- Pour sous-rotation de 30° ou plus, on reconnaît un autre élément du code.
Exemple : Changement de jbes ½ tour : la rotation doit être de 180°.
Si elle est <150° devient changement de jbes ¼ tour si la position « écarté latéral » est bien visible SINON devient changement de jbes.
- Pour sous-rotation de 30° ou en dessous (c'est-à-dire entre 150° et 180°), les éléments gardent leur valeur mais sont pénalisés de 0,10 pt pour manque de précision :
Exemple : Changement de jbes ½ tour à 160° au lieu de 180°
- L'élément n'est pas différent avec 30° de tour supplémentaire : il garde sa valeur mais il est pénalisé de 0,10 pt pour manque de précision.